

La République du Centre, 10 novembre 2016

CAP SUR LA MÉTROPOLE

Le Sénat dit encore non à... Orléans

L'annonce, en séance publique, du projet de loi sur le statut de Paris et l'urbanisme métropolitain s'est déroulée, hier. Tout les sénateurs ont voté la loi. Mais la possibilité pour Orléans et d'autres villes d'être le statut de métropole ont été rejetés.

Orléans, le 10 novembre 2016.

Une droite, le groupe Les Républicains, l'opposition au Sénat et veut débiter contre l'élargissement du statut de métropole. A la gauche, le groupe socialiste, soutient le statut, mais favorable à ce que des villes voisines ne puissent pas rejoindre le club des métropoles.

Autant dire que la partie était, quasiment, jouée d'avance lorsque les sénateurs ont voté, hier, en fin de séance, à la majorité les amendements relatifs au statut de métropole. A la gauche, le groupe socialiste, soutient le statut, mais favorable à ce que des villes voisines ne puissent pas rejoindre le club des métropoles.



120000. C'est l'heure du vote des amendements du statut. Jean-Pierre Saurout a l'air satisfait avec dans le public son collègue du PS.

Le premier nommé avait pourtant obtenu l'adhésion de quasiment tout le groupe socialiste (PS) mais celle du Nordiste Jean-Vincent Durieux, la gauche opposant à l'élargissement du statut. Le second s'est retranché derrière la défense son amendement, pour

nationalité » pour trouver une oreille plus favorable aux attentes de l'agglomération orléanaise. Avec à ses côtés, un groupe LD qui sera, cette fois, battu. Et à son gauche, un groupe socialiste, majoritaire, et plus encore à son

« Et j'espère sincèrement que cela se passera bien à l'Assemblée nationale », commentait, hier, Jean-Pierre Saurout. La voix quelque peu échauffée par ses huit interventions où il a défendu les intérêts de la région. Mais j'ai vraiment du mal à comprendre cette peur farouche de la ville, cette peur panique que tout disparaisse, les communes, les départements. C'est un discours que j'entends déjà beaucoup. Il faut penser à l'État, change de défendeur les communes et départements. Est-ce que les communes et départements ont disparu de Paris ? Bien sûr que non. »